



MAIRIE DE SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET

Sainte-Anne-sur-Brivet, le 07/05/2020

Épidémie de covid-19 Communiqué du Maire n° 4 : Réouverture des services à la population

Avec l'annonce par le Premier Ministre du plan de déconfinement qui prendra effet à compter du lundi 11 mai 2020, la Commune s'oriente vers une réouverture progressive des services à la population.

Commandes de masques :

La Commune de Sainte Anne sur Brivet a passé des commandes de masques grand public pour la population, le personnel municipal et les élus. Une première livraison de 250 masques, destinés au personnel municipal, a été reçue en Mairie. Nous sommes dans l'attente des livraisons pour l'ensemble de la population.

Les élus réfléchissent aux modalités de distribution de ces masques à la population qui en sera informée via le site de la Commune et la Presse. Les élus distribueront les masques pour les personnes âgées de 70 ans et plus.

Réouverture de l'école publique Jean de La Fontaine :

La réouverture de l'école est programmée pour le jeudi 14 mai 2020, si et seulement si toutes les conditions de respect des règles sanitaires sont réunies (masques pour le personnel, gel hydro-alcoolique, produits désinfectants...). Toutes les classes maternelles et élémentaires seront concernées, conformément aux déclarations du Premier Ministre.

Les élèves seront accueillis en groupes restreints, d'un maximum de 15. Le port du masque grand public est obligatoire pour le personnel (équipe enseignante et agents municipaux), mais pas pour les enfants. Les récréations devront être décalées. Le lavage régulier des mains et l'aération des salles de classe seront assurés.

Restauration scolaire :

Les élèves devront apporter un panier-repas froid. L'autonomie de l'enfant doit être complète pour l'ouverture et la manipulation de son panier-repas. Le service de restauration scolaire reste fermé pour le moment. Toutefois, le local du restaurant scolaire est mis à disposition comme lieu d'accueil des enfants pour le repas. Le personnel municipal assurera leur encadrement. Il n'y aura pas de possibilité de réchauffer les repas.

La réouverture du service de restauration scolaire est à l'étude.

Accueil périscolaire - accueil de loisirs :

La priorité est donnée aux enfants de personnel soignants et des autres professions considérés justement comme prioritaires. La structure reste donc fermé au grand public pour le moment. A la réouverture, l'accueil ne pourra se faire qu'en groupes de 15 enfants maximum. Les modalités d'organisation d'un accueil simultané de plusieurs groupes sont étudiées par Les PEP, délégataire en charge de la gestion de la structure.

Agence postale communale :

L'agence postale sera ouverte de 9h00 à 12h00 du lundi au vendredi au cours de la semaine 20.

Le retour aux horaires habituels est programmé pour le lundi 18 mai 2020.

Mairie :

La réouverture de la Mairie au public est programmée à compter du lundi 11 mai : l'accueil physique sera ouvert seulement le matin, de 9h00 à 12h00, du lundi au vendredi. L'accueil téléphonique sera assuré l'après-midi de 14h à 16h.

Le retour aux horaires habituels est programmé pour le lundi 18 mai.

Équipements sportifs et associatifs :

Les équipements sportifs et associatifs sont toujours fermés au public jusqu'à nouvel ordre. Les restrictions concernant l'accès au cimetière sont maintenues.

Cérémonie de la Victoire 1945 :

Une cérémonie restreinte sera organisée le 8 mai 2020 : seuls trois représentants de la Mairie et trois représentants de l'Union Nationale des Combattants y assisteront. La cérémonie ne sera pas ouverte au public.

Construction de la nouvelle école publique :

Les travaux ont repris dans le respect de toutes les mesures de précaution requises par les pouvoirs publics.

Le déconfinement ne va intervenir que de manière progressive et avec réévaluation de la situation à chaque étape afin d'éviter une seconde vague de contaminations.

Nous continuerons à vous tenir informés de l'évolution de la situation.

Le Maire,
Philippe BELLIOT



L'Adjoint à l'Urbanisme,
Jacques BOURDIN

